

Tarifs des courses pour l'année 2022

Tarifs des inscriptions aux courses pour l'année 2022

Les tarifs d'inscription aux Championnats Régionaux sont proposés par le Comité Directeur et votés par l'assemblée générale

Les tarifs suivants sont applicables aux licenciés FFCO inscrits dans les délais réglementaires, en précisant le circuit choisi :

Catégories	Course individuelle	Course individuelle
	pédestre	VTT
D-H 20 et plus	9,00€	11,00 €
D-H 18 (17) et -	7,00€	7,00 €

Relais	Tarif indivisible
relais à 4	30,00 €
relais à 3	24,00 €
relais à 2	16 ,00 €

Précisions :

- La redevance votée en AG FFCO le 28/11/2021 supprime la taxe CN. Cette contribution est nulle si l'organisation accueille moins de 100 participants classés (licenciés ou non), elle est ensuite progressive selon le nombre de participants.
- Le barème ci-dessus définit un tarif maximum. L'association organisatrice a toute latitude pour accorder des réductions, notamment en cas d'épreuves combinées.
- L'organisateur pourra appliquer aux retardataires une majoration forfaitaire de 2 euros (5 euros/relais).
- Les concurrents inscrits et absents le jour de la course, ou changeant de circuit après J-10 pourront être facturés 2 euros à leur club.
- Ces dispositions ne s'appliquent pas aux non-licenciés ni aux inscriptions sur le circuit jalonné.

Le tarif des courses départementales au CN ne peut dépasser ces tarifs

Tarifs des courses 2022 approuvés lors de l'AG du 5 mars 2022